

# JOURNÉES D'ACTUALITÉS EN DROIT PUBLIC

à la CCI de Côte d'Or, 2 Avenue de Marbotte 21000 DIJON

**Jeudi 22 et vendredi 23 octobre 2020**

La protection sociale des fonctionnaires et agents des services publics  
L'exécution technique et financière des marchés et contrats publics

Intervenants :

Me Rolande PLACIDI, Avocat au Barreau de Strasbourg

Mme Guénaëlle HAUDIER, Premier conseiller à la Cour administrative d'appel de Nancy

M. François Xavier PIN, Premier Conseiller, Cour administrative d'Appel de LYON



Date limite d'inscription 16/10/2020  
Jusqu'à 12 heures validées

**Renseignements et inscriptions**

ERAGE - 12 Boulevard Clemenceau - 21000 DIJON

Tél : 03 80.73.22.09 – [bourgogne@erage.eu](mailto:bourgogne@erage.eu)

[www.erage.eu](http://www.erage.eu)

# Jeudi 22 octobre 2020

## La protection sociale des fonctionnaires et agents des services publics

Horaires : de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Lieu : à la CCI de Côte d'Or, 2 Avenue de Marbotte – 21000 DIJON (salle 101)

Niveaux de la formation : 3. Expertise

Spécialité : Droit public

Objectif pédagogique : Appréhender le régime de protection sociale des fonctionnaires

Résumé : Connaître la distinction entre congé pour accident de service ou maladie professionnelle et la position maladie ordinaire et appréhender les conséquences qui en découlent.

Intervenants :

Me Rolande PLACIDI, Avocat au Barreau de Strasbourg

Mme Guénaëlle HAUDIER, Premier conseiller à la Cour administrative d'appel de Nancy

Programme :

### **1. Les différent types de congés**

#### 1.1. Le congé maladie ordinaire

Durée, rémunération, contrôle des arrêts maladie, contrôle pendant le congé, effet des congés de maladie sur la situation du fonctionnaire, les fonctionnaires stagiaires, la fin du congé.

#### 1.2. Le congé de longue maladie

Principe, durée du congé, rémunération, demande de congé, conditions d'attribution du CLM, mise en congé d'office, contrôle médical pendant le congé, effet du CLM sur la situation administrative du fonctionnaire, fin du congé.

#### 1.3. Le congé de longue durée

Principe, durée et rémunération du congé, demande de congé, avis du comité médical ou de la commission de réforme, conditions d'attribution du CLD, mise en congé d'office, contrôle médical pendant le congé, effet du CLM sur la situation administrative du fonctionnaire, fin du congé.

#### 1.4. Temps partiel thérapeutique

Conditions d'octroi, rémunération.

### **2. Congé pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions.**

2.1. Typologie des différents types d'accidents et de maladies d'origine professionnelle.

2.2. Le congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITI)

# Vendredi 23 octobre 2020

## L'exécution technique et financière des marchés et contrats publics

Horaires : de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Lieu : à la CCI de Côte d'Or, 2 Avenue de Marbotte – 21000 DIJON (salle 101)

Niveaux de la formation : 3. Expertise

Spécialité : Droit public

Objectif pédagogique : Maîtriser les apports de la nouvelle réglementation et actualisation des connaissances en matière de marchés publics.

Résumé : Être en mesure de conseiller et représenter les acteurs publics ou les entreprises confrontées à des difficultés lors de l'exécution de leurs marchés publics

Intervenants :

Me Rolande PLACIDI, Avocat au Barreau de Strasbourg

M. François Xavier PIN, Premier Conseiller, Cour administrative d'Appel de LYON

Programme :

### 1. Sur l'exécution technique du marché et ses aléas

Gérer les délais du marché et les pénalités

- Le délai du marché et les délais d'exécution
- Les spécificités des marchés allotés pour les travaux
- Les modifications des délais et les pénalités de retard (calcul, exonération...)

Encadrer et gérer les sous-traitants et les cotraitants

- Les groupements solidaires et conjoints
- L'acceptation et l'agrément des sous-traitants
- Les paiements (avances, acomptes, soldes...)

Anticiper et gérer les modifications en cours de marché

- Les travaux et prestations supplémentaires
- Les avenants et la décision de poursuivre
- La décision d'arrêter de l'article 15 du CCAG travaux

### 2. Sur l'exécution financière

Analyser les modes de paiement

- Les avances et les acomptes
- Les paiements partiels définitifs
- Les paiements uniques ou solde
- Les délais de paiement et les intérêts moratoires
- Les retards de paiement

Maîtriser les formes et les variations des prix

- Le prix forfaitaire, unitaire ou mixte
- Le prix ferme éventuellement actualisable
- Le prix révisable par rapport à une référence (ancien ajustement)
- Le prix révisable par rapport à une formule paramétrique

Gérer les cessions, les nantissements de créances des marchés publics et les sûretés financières

- L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité
- Les avenants de transfert
- La retenue de garantie, les cautions et garanties à première demande

# Bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous, avant le **16/10/2020**  
accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'ERAGE

**E.R.A.G.E. Délégation Bourgogne**

12, Bld Clemenceau - 21000 DIJON - Tél. : 03 80 73 22 09 - P. 06 42 68 09 58 - bourgogne@erage.eu

**JOURNÉES D'ACTUALITÉS EN DROIT PUBLIC, les 22 et 23/10/2020**

Participant :

NOM .....

Prénom .....

Barreau .....

Adresse de facturation

Cabinet .....

Adresse .....

CP .....

VILLE .....

Mobile : ..... Courriel .....

**Avocat de moins de 2 ans d'activité, date de prestation de serment :**

Ancien Bâtonnier : Oui  Non

## Conditions générales d'inscription

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si les listes de présence ont été émargées lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 8 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez-vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées :

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse [dpo@erage.eu](mailto:dpo@erage.eu), assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : [www.erage.eu](http://www.erage.eu)

### TARIFS :

**Jeudi 22/10/2020 - 6 heures**

210 € avocat et autre public

150 € avocat 2 premières années

**Vendredi 23/10/2020 - 6 heures**

210 € avocat et autre public

150 € avocat 2 premières années

**Total à régler :** .....

J'accepte les conditions générales de ce colloque  
(voir ci-dessus)

Date et signature du participant :

**Cachet du cabinet**